

ANNEXE

AU RÈGLEMENT DES EXAMENS DE DIPLÔME ET D'ADMISSION

INSCRIPTION

<u>Délais</u>	Sessions de printemps (avril-juin) jusqu'au	1^{er} décembre
	Sessions d'automne (octobre-décembre) jusqu'au	1^{er} juin
	Sessions extraordinaires	en tout temps

Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus aux adresses suivantes:

Secrétariat des étudiants

Markus Barth, Mühlemattstrasse 42, C.P. 3811, 5001 Aarau
062 823 53 90, e-mail smpv.stud@bluewin.ch

Internet

www.samp-asmp.ch → Téléchargements

➔ **Les formulaires d'inscription doivent être remplis de façon exacte et complète, et retournés au secrétariat des étudiants accompagnés de tous les documents exigés (voir check-list).**

Retrait d'inscription

Les retraits d'inscription et les demandes de report de l'examen à une date ultérieure ne sont admis que sur attestation médicale. Dans ce cas, la taxe (frais administratifs de CHF 100.- déduits) est remboursée au candidat ou portée à son crédit. Le délai de remboursement est le semestre en cours. Dans les autres cas la taxe n'est pas remboursée. La direction des études peut statuer sur un remboursement partiel.

Tout renseignement concernant les examens sera donné exclusivement

Pour la musique classique:

Markus Barth, Secrétariat des étudiants SSPM/ASMP, CP 3811, 5001 Aarau
T 062 823 53 90, smpv.stud@bluewin.ch

Pour la formation en jazz/musiques actuelles:

Juan Martinez, Lättenstrasse 42, 5436 Würenlos
T 056 424 14 29 / 079 679 38 58 / e-mail juanmartinez@bluewin.ch

**Toute correspondance concernant les examens est à adresser
au secrétariat d'études SSPM CP 3811, 5001 Aarau**

TARIFS DES EXAMENS (formation professionnelle SSPM) ②

<u>Diplôme d'enseignement</u> (instrumental ou de chant)	Domaine d'étude Musique classique	Domaine d'étude Jazz/Musiques actuelles
Examen d'admission / examen d'orientation		
a) Examen complet	CHF 600.00	CHF 700.00
b) Examen pratique seul	CHF 600.00	CHF 700.00
c) Examen de théorie à repasser	CHF 300.00	CHF 300.00
Examen intermédiaire		
a) Examen pratique	CHF 550.00/600.00 ③	CHF 700.00
b) Examen théorique	CHF 450.00	CHF 450.00
Examens de diplôme d'enseignement		
a) Examen théorique entier, en une partie	CHF 1'050.00	CHF 1'050.00
Examen théorique en deux parties, totale	CHF 1'200.00	CHF 1'200.00
Examen théorique, par branche (classique)	CHF 120.00	---
b) Partie pratique	CHF 950.00/900.00 ③	CHF 900.00
c) Partie pédagogique	CHF 950.00	CHF 950.00
d) Examen pour piano/fortepiano/clavicorde	CHF 950.00	
Examen de récapitulation (théorie)	CHF 700.00	CHF 700.00
<u>Diplôme de virtuosité</u>		
Examen d'admission	CHF 700.00	
Examen de virtuosité ④		
a) Huis-clos	CHF 975.00	
b) Récital	CHF 975.00	
<u>Diplôme de professeur de solfège</u>		
Examen de diplôme	CHF 1'950.00	
<u>Diplôme complémentaire d'orgue/de clavecin</u>		
Examen d'orientation	CHF 600.00	
Examen de diplôme	CHF 950.00	
<u>Taxes d'études (par semestre)</u>		
Taxe régulière	CHF 600.00	
Taxe en cas de suspension d'études	CHF 200.00	
<u>Examen à repasser:</u> même montant que le premier examen		
<u>Théorie, 2ème examen à repasser (oral ou écrit):</u> par branche CHF 100.00		
<u>Leçons, 2ème examen à repasser:</u> CHF 500.00		
<u>Taxe supplémentaire pour chaque examen partiel extraordinaire:</u> CHF 500.00		
<u>Taxe supplémentaire pour non-membres passant un deuxième diplôme:</u> CHF 100.00 par examen		

② → Les taxes d'examen et d'études peuvent en tout temps être adaptées par la SSPM. L'étudiant accepte, lors de son admission, la compétence de la société d'adapter les tarifs, dont la référence est ceux qui sont facturés.

③ Valide pour les nouveaux étudiants à partir de l'automne 2004 et pour ceux étudiants qui désirent faire le morceau imposé lors de l'examen intermédiaire.

④ Les taxes pour l'examen à huis-clos sont à verser lors de l'inscription et celles pour le récital après la réussite de l'examen à huis-clos. L'organisation et l'exécution du concert public pour l'obtention du diplôme de virtuosité sont à la charge du candidat (location de salle, emploi d'instruments, propagande etc.). Par ailleurs, un gain éventuel résultant de la vente des billets lui reviendra. Le candidat devra également assumer les frais éventuels d'hébergement des experts.